



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection pédagogique

**Inspection pédagogique régionale
Éducation Musicale**

IA-IPR

Affaire suivie par :

Mme Mathilde BERTHE

Tél : 06 79 97 59 05

Mél : mathilde.berthe@ac-orleans-tours.fr

Orléans, le 31 août 2022

Mathilde BERTHE

21 rue Saint Etienne
45043 Orléans cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs
d'Éducation Musicale et de Chant Choral

Objet : lettre de rentrée

Chères et chers collègues,

En ce début d'année scolaire 2022-2023, je souhaite que nous puissions à nouveau connaître une situation favorable à toutes les pratiques artistiques et musicales, à l'instar de l'année qui vient de s'écouler durant laquelle ont été présentées des manifestations scolaires de qualité auxquelles j'ai pu assister dans les six départements qui composent notre académie, portées par des élèves visiblement heureux de retrouver la scène, devant des salles combles. Ces concerts d'envergure qui ont souvent mobilisé des communautés éducatives entières n'auraient pu voir le jour sans votre pugnacité et votre investissement au service du chant choral scolaire dont les vertus éducatives ne sont plus à démontrer.

La rentrée 2022 semble se présenter sous de meilleurs auspices que la rentrée 2021 avec un protocole de niveau 2 (toutes les informations sont à consulter sur <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>). Il ne nous faut pas, pour autant, baisser la garde. Si c'est bien un accueil selon le principe d'un « enseignement en présence [qui est] privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire », les gestes barrière, la distanciation sociale, l'aération des salles de classe et le port du masque seront probablement toujours nécessaires : nous savons qu'ils sont liés à une situation sanitaire extrêmement évolutive au fil des saisons.

Or, le taux d'incidence de circulation de la Covid (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees>) impacte le recrutement, les pratiques et le rayonnement des chorales. Par conséquent, il nous appartient d'adapter avec pragmatisme l'enseignement au contexte et aux mesures qui pourraient être fixés par de nouveaux protocoles, **sous la responsabilité des chefs.fes d'établissements**. Je vous recommande, à ce propos, de consulter régulièrement la FAQ en suivant ce lien : <https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

Quelques observations, à présent, sur la circulaire de rentrée (BO n°26 du 30 juin, <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>) :

Celle-ci indique que « [...]L'École offre un temps et un espace communs à des enfants de tous horizons, pour apprendre, comprendre, agir et devenir des citoyens libres, éclairés, égaux et fraternels ». En tant qu'enseignants et transmettant une éducation musicale de qualité, vous avez un rôle primordial à jouer dans cette ligne directrice. De même, « [...]l'excellence, l'égalité et le bien-être [étant clairement reconnus comme des] objectifs majeurs », il revient à notre enseignement facultatif du chant choral que vous portez chaque année avec force et conviction, d'occuper une place privilégiée dans la construction de nos élèves, leur permettant par là-même « l'ouverture à l'autre et au monde ».

Par ailleurs, il ne vous aura pas échappé qu'une place de choix est réservée à l'éducation artistique et culturelle « au service du plein épanouissement et de la réussite de tous les élèves ». On engage clairement les enseignants à mettre en œuvre la part collective du passe Culture : c'est un sujet important puisque « les moyens mis à disposition doivent désormais permettre d'offrir au moins une action artistique et culturelle à chaque élève au cours de l'année ».

Enfin, et toujours dans le souci de promouvoir et faire vivre les pratiques musicales collectives, la circulaire évoque la rentrée en musique, « évènement fédérateur depuis cinq ans de toute la communauté éducative » et réaffirme son soutien aux pratiques chorales. **Sachons nous emparer de cette opportunité afin de continuer à nous garantir des moyens de fonctionnement satisfaisants.**

Je suis ravie d'accueillir dans notre académie 7 nouveaux collègues, 7 professeurs stagiaires et 7 jeunes contractuels alternants. Vous le savez, l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042211054>) a fixé un nouveau cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF, introduisant un statut d'étudiant alternant sous contrat avec le Rectorat. Dans ce contexte émergent différents statuts pour ces jeunes collègues qui bénéficieront de parcours adaptés : assurer la formation de ces profils particuliers nécessitera une individualisation accrue des suivis : je remercie les collègues tuteurs qui ont accepté d'accompagner ces jeunes enseignants et de me seconder dans cette délicate mission.

Concernant le plan de formation académique, le groupe de formateurs s'est activement investi dans le montage d'une offre variée et ambitieuse, en lien avec des sujets pédagogiques et transversaux de toute première importance dont vous trouverez le détail dans l'annexe jointe. Je compte poursuivre dans cette voie en 2023-2024 en continuant à proposer des stages faisant intervenir des formateurs spécialisés afin de vous permettre d'insuffler de la nouveauté dans votre enseignement et de perfectionner vos compétences musicales. La pérennité de ces formations, qui nécessitent une longue conception, une mise en place rigoureuse, un accueil au plus juste ainsi que des moyens financiers importants, **dépend en grande partie de votre participation** : je sais pouvoir compter sur votre investissement dans ce domaine et resterai vigilante, dans la mesure du possible, quant à l'accès à ces formations pour les collègues issus de l'enseignement privé.

Au chapitre de la formation, veuillez noter que l'actuelle DAFOP (Délégation Académique à la Formation des Personnels) cède le pas à l'EAFIC (École Académique de la Formation Continue) : les formations disciplinaires et transversales ont désormais vocation à s'inscrire dans des cycles qui proposent des modules au sein de parcours formatifs (et parfois certificatifs) progressifs : une attention toute particulière est donc portée à pérenniser ces actions de formations, en plusieurs paliers (sensibilisation-consolidation-appfondissement) comme c'est le cas pour le stage choral qui fera intervenir la Directrice Adjointe de la Maîtrise de Radio France, début mai 2023.

Au titre de la formation, j'ai également le plaisir de vous annoncer l'ouverture (la réouverture en réalité) de la formation aux épreuves de l'agrégation interne et je souhaite tout le succès possible à la quinzaine de collègues qui projettent de s'inscrire à ce concours de recrutement.

Je remercie également pour leur investissement les enseignants chargés d'assurer une mission de membre de jury d'examen et de concours : je connais leur dévouement, en dépit d'agendas contraints par les obligations scolaires qui sont les leurs.

Pour terminer, je tiens à saluer l'action de l'ensemble des coordonnateurs départementaux *SCHORALIA* pour leur dynamisme : très actifs au cours de l'année passée pour une reprise extrêmement satisfaisante et bénéfique pour tous, ils contribuent à faire rayonner la pratique du chant choral au niveau de notre académie, sans compter leurs heures, dans un investissement de tous les instants (<https://www.schoraliaregioncentre.com/>).

Quelques chiffres pour le Festival 2022 : sur l'ensemble de l'académie, **40 concerts** ont eu lieu. **17 salles de spectacle** ont été investies pour des manifestations qui ont rassemblé un total de **9320 élèves** (dont **186 écoles, collèges et lycées**) entre le 10 mai et le 17 juin. **21 122 personnes** sont venues les applaudir. Après deux années d'interruption dues à la Covid, je me réjouis du succès que ce festival a rencontré.

C'est portée par cet enthousiasme que je vous souhaite à toutes et tous une rentrée sereine et forme des vœux pour que l'année scolaire 2022-2023 voie la poursuite et l'accomplissement de tous vos projets musicaux, permettant également à nos élèves de vivre, durant leur scolarité et à travers leurs apprentissages, de grands moments artistiques et humains.

L'ordre du jour des réunions de rentrée sera le suivant :

- A. État des lieux de la discipline dans l'académie et les départements,
- B. Point sur l'enseignement facultatif du chant choral,
- C. Présentation des actions de formation continue prévues pour l'année scolaire 2022-2023,
- D. Point sur les outils académiques à disposition et présentation de la part collective du passe Culture,
- E. Préparation du Projet Choral de l'année 2022-2023 et des rencontres départementales

Ces réunions auront lieu aux dates et horaires suivants :

| Département | Ville | Collège/Lycée | Jour | Horaire |
|-------------------|-------------|-----------------------------|---------------|---------|
| Eure-et-Loir/28 | Lucé | Collège Les Petits Sentiers | Jeudi 15/9 | 14h |
| Loir et Cher/41 | Blois | Collège Michel Bégon | Lundi 19/9 | 9h |
| Loiret/45 | Olivet | Collège de l'Orbellière | Lundi 19/9 | 14h |
| Indre et Loire/37 | Tours | Lycée Descartes | Mardi 20/9 | 14h |
| Cher/18 | Bourges | Collège Victor Hugo | Vendredi 23/9 | 9h |
| Indre/36 | Châteauroux | Collège La Fayette | Vendredi 23/9 | 14h |

Beethoven

